



MRC DE LA  
RIVIÈRE-DU-NORD

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-25, 402-25, 403-25, 404-25 et 405-25 RELATIFS AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2026)

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QU'à la session ordinaire du 17 décembre 2025, le Conseil de la Municipalité régional de comté de La Rivière-du-Nord a adopté les règlements numéros 401-25, 402-25, 403-25, 404-25 et 405-25 relatifs aux répartitions fiscales (budget 2026) de la façon suivante :

Avis de motion :	26 novembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	26 novembre 2025
Adoption du règlement :	17 décembre 2025
Entrée en vigueur :	18 décembre 2025

Les quotes-parts à chacune des municipalités-membres seront donc envoyées en conséquence dans les délais prévus.

Lesdits règlements sont disponibles au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2025.**

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier